



Le Quartier des spectacles : zone de vitalité nocturne

Avis déposé par le Partenariat du Quartier des spectacles à la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation publique de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

22 mars 2024

**QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL**

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)

Histoire

Créé en 2003 « pour que la culture devienne un levier de développement pour Montréal », sur un territoire qui fait la réputation d'une métropole festive depuis plus de 100 ans.

Mission

Contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur culturels du Quartier des spectacles,

Mandat

- Animation du Quartier par la programmation d'activités culturelles et de verdissement
- Gestion des espaces publics du Quartier
- Promotion et développement du Quartier comme cœur culturel de Montréal, destination touristique internationale

1 KM² D'ÉMOTIONS

Le Quartier des spectacles de Montréal détient la plus forte concentration et la plus grande diversité de lieux culturels d'Amérique du Nord.

85 MEMBRES ACTIFS

Secteurs culturel, communautaire, éducatif, touristique, milieu des affaires et résidents

- 1 km²
- 8 places publiques
- 29 festivals par année
- 80 lieux de diffusion culturelle
- 50+ activités culturelles par jour

Le PQDS et la nuit : expertise

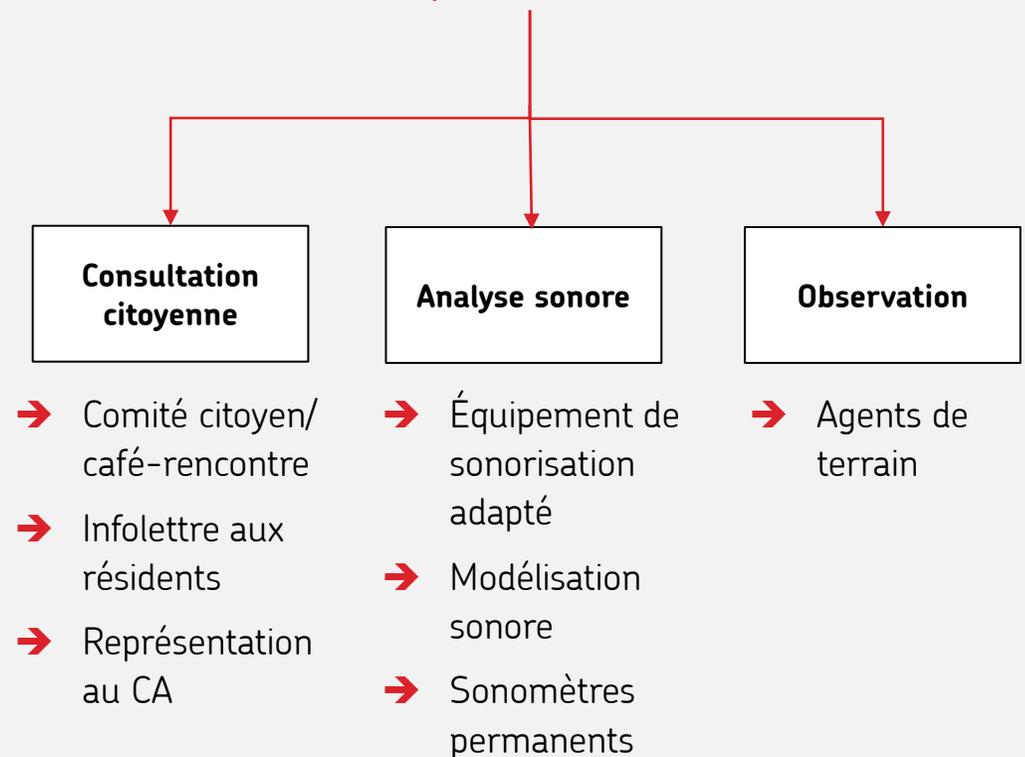
Par ses études réalisées dans le cadre de projet pilotes nocturnes et par ses démarches pour accompagner les festivals dans le contrôle et la mesure de leur impact sonore, le PQDS a développé une expertise dans l'observation et l'analyse de la vie nocturne.

Projets pilotes

- 7 événements avec prolongation des heures de vente d'alcool (+ 2 nuits régulières)
- Collecte et analyse de données :
 - Sonomètres fixes et mobiles
 - Observation des comportements/incidents

Aux heures directement visées par les dérogations (soit après 03h), aucune augmentation d'incidents et de bruits dans les espaces publics n'a été observée par rapport aux nuits régulières.

Expertise développée par le PQDS

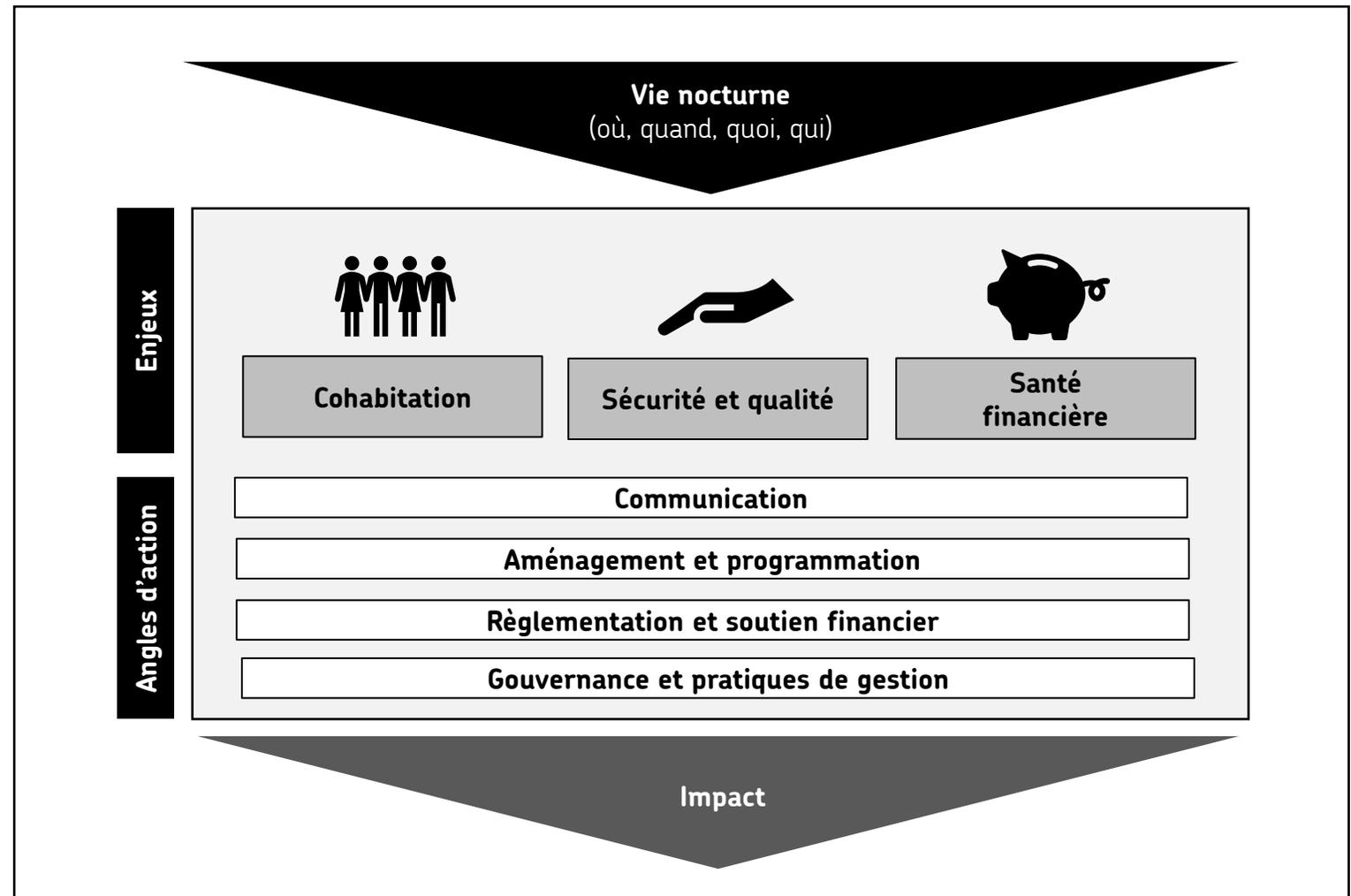


Le PQDS et la nuit : démarches récentes

À la suite du lancement de la **Stratégie Montréal centre-ville** et de la **Politique de la vie nocturne montréalaise**, le PQDS a entamé une démarche de consultation auprès de plusieurs acteurs de son secteur. La réflexion a été structurée autour des éléments des **contours de la vie nocturne**, des **enjeux** et des **angles d'action** >>

Démarche :

- Rencontres individuelles
- Atelier regroupant 17 personnes de différentes organisations significatives pour la vie nocturne du Quartier



Le Quartier des spectacles : profil du secteur d'effervescence nocturne



Localisation

Possibilité de désigner certaines artères du Quartier des spectacles comme une zone de vitalité nocturne :

- Saint-Denis
- Saint-Laurent
- Sainte-Catherine



Type d'activités

Opportunité d'une identité nocturne distinctive ancrée dans la vitalité culturelle :

- Concentration de lieux de diffusion culturelle
- Présence de festivals dans les espaces extérieurs
- Nombreux restaurants, bars et bars-spectacles



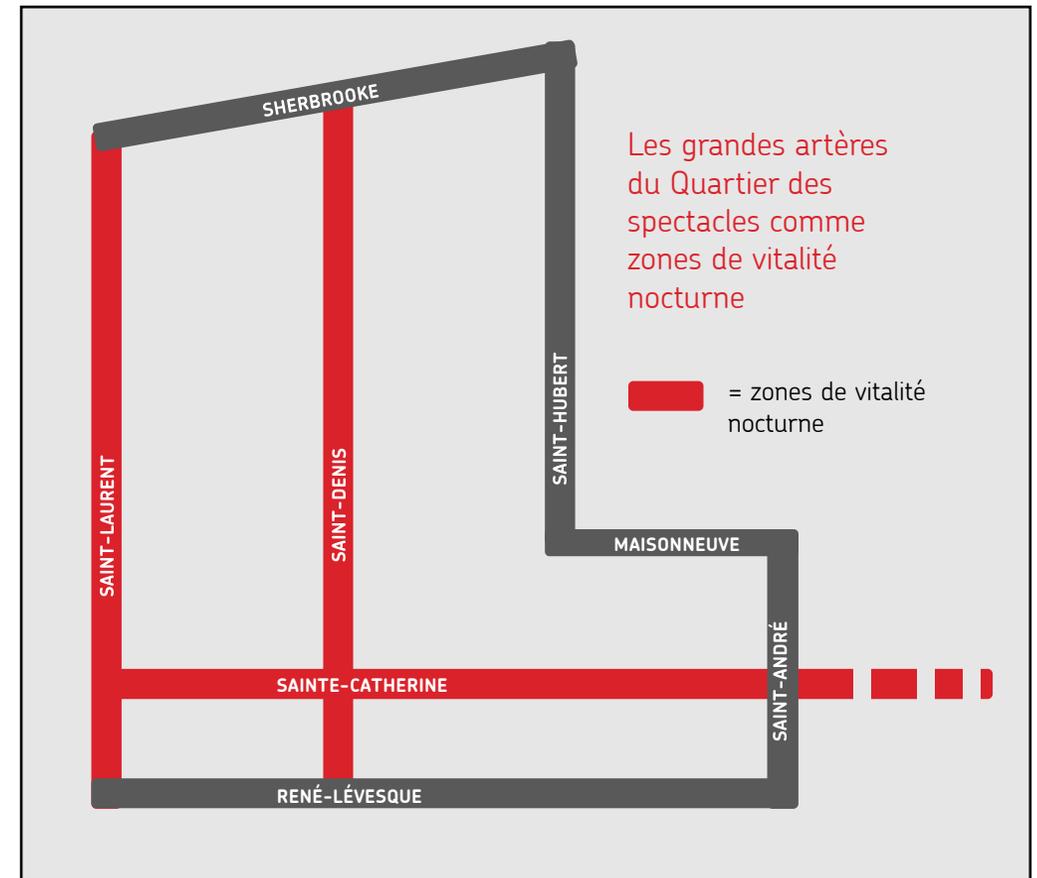
Usagers de la nuit

- Étudiants : 50 000 annuellement
- Visiteurs culturels : 1 million de spectateurs par année, à l'intérieur des frontières du Quartier latin uniquement
- Travailleurs : 21 000 employés de grandes institutions, incluant les employés de nuit du CHUM
- Résidents : 6000 à l'intérieur des frontières du Quartier latin (dont 2000 aux Habitations Jeanne-Mance)



Temporalité

- Saison : Opportunité d'une vitalité nocturne 4 saisons
- Soirée: Très habitée par l'offre culturelle et les restaurants/bars.
- Cœur de la nuit et Petit matin : Projets pilotes nocturnes avec prolongation des heures de vente d'alcool déjà réalisés avec succès



Le Quartier des spectacles : acquis face aux enjeux



Cohabitation

- Mobilisation des acteurs
- Canaux de communication
- Expertise
- Mesures de mitigation des nuisances par les lieux de diffusion



Sécurité et qualité

- Présence d'organismes communautaires
- Accès aux transports en communs (dont autobus de nuit)
- Piétonnisation
- Expertise en gestion, aménagement et animation des espaces publics



Santé financière

- Accès de certains lieux de diffusion à un programme de soutien à l'insonorisation
- Réputation de vitalité nocturne bien établie dans le secteur (achalandage)



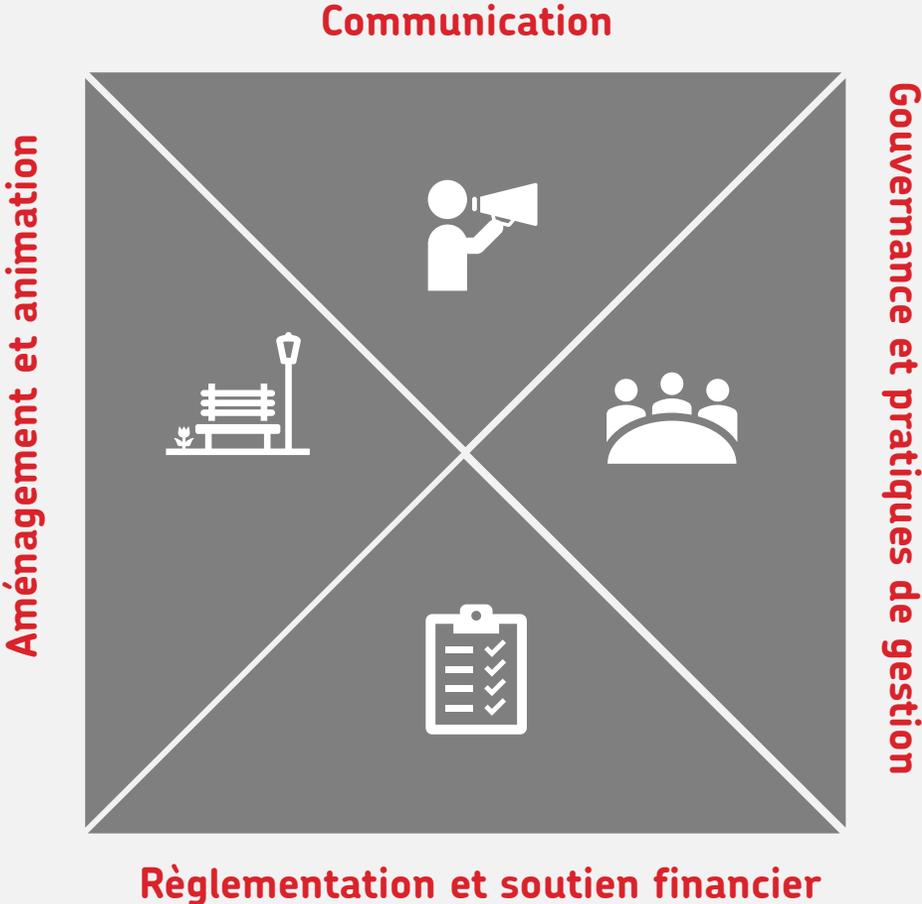
Recommandations



@ Vivien Gaumand, 2023 (Grande rentrée, PQDS)

Angles d'action pour la vie nocturne

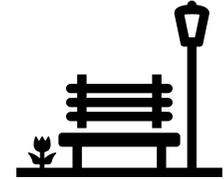
La démarche a mené à l'identification de recommandations articulées autour de 4 angles d'action essentiels à la mise en place de zones de vitalité culturelle du Quartier des spectacles.



Recommandations



1. Aménagement et animation



- 1.1 Mettre en place un **plan lumière** pour le Quartier latin (outil de planification qui régit l'éclairage urbain, architectural et événementiel) dans l'optique de créer une ambiance distinctive et améliorer le sentiment de sécurité
- 1.2 Mettre en place dans le Quartier des spectacles des **projets d'aménagement** des espaces publics favorisant une saine cohabitation et un sentiment de sécurité la nuit :
 - Atténuation des nuisances sonores par des **structures végétalisées**
 - Aménagement et animation des **places publiques** pouvant être utilisées comme lieux de médiation nocturne (ex: Place de la Paix)
 - Aménagement de **parcours sécuritaires** pour une déambulation en toute sécurité (incluant les ruelles et pourtours de chantiers)
- 1.3 Installer des **blocs sanitaires** accessibles à tous dans les espaces publics et mettre en place une **brigade de propreté**
- 1.4 Mettre en place un projet pilote de transport collectif nocturne intermédiaire
- 1.5 Planifier des espaces et trajets dédiés aux opérations logistiques nécessaires à la mise en place des activités nocturnes pour limiter leur impact sur la quiétude des lieux

Recommandations



2. Communication

- 2.1 Déployer une **brigade mixte** formée d'agents de sensibilisation et d'agents d'intervention sur les zones de vitalité nocturne du Quartier des spectacles (ex: veilleurs de nuits sur Saint-Laurent)
!
- 2.2 Déployer une **signalétique ludique** occupant les fonctions suivantes : 1) Orienter les usagers de la nuit; 2) Sensibiliser les usagers de la nuit aux comportements à adopter pour une saine cohabitation
!
- 2.3 Mettre en place un **centre communautaire 24/24** dans le Quartier latin, espace inclusif sans consommation d'alcool en partenariat avec les institutions du secteur
!
- 2.4 Diffuser l'information sur les activités nocturnes aux résidents dans une optique d'amélioration de la prévisibilité et tenir des rencontres pour maintenir le dialogue autour des enjeux liés à la vie nocturne
- 2.5 Distribuer aux résidents une liste de ressources disponibles en cas de problématiques liées à la vitalité nocturne

Recommandations



3. Règlementation et soutien financier

3.1 Mettre en place des programmes de soutien :

- ! • Aux lieux de vitalité nocturne (insonorisation, programmation, agents, plans d'action pour une meilleure cohabitation), avec une attention particulière aux lieux alternatifs
- Aux projets d'aménagement des espaces publics favorables à la cohabitation (plan lumière, mobilier urbain, signalétique)

3.2 Maintenir les dérogations permettant la tenue d'activités culturelles extérieures avec amplification sonore dans les espaces et places publics

3.3 Attribuer des dérogations permanentes (heures d'ouverture, vente d'alcool, bruit) pour les lieux culturels intérieurs (diffuseurs) du Quartier des spectacles dont les activités et les publics s'inscrivent dans la vie nocturne

3.4 Prolonger les heures d'ouverture des parcs

3.5 Instaurer une réglementation visant à obliger les promoteurs immobiliers à installer un triple vitrage dans les zones de vitalité nocturne

3.6 Implanter un cadre méthodologique pour le suivi des niveaux sonores (incluant : identification des instruments, normes pour leur emplacement, clés pour l'interprétation des résultats)

3.7 Rendre obligatoire l'intégration d'une clause de reconnaissance de la vitalité nocturne du secteur au moment de l'achat de résidence

Recommandations

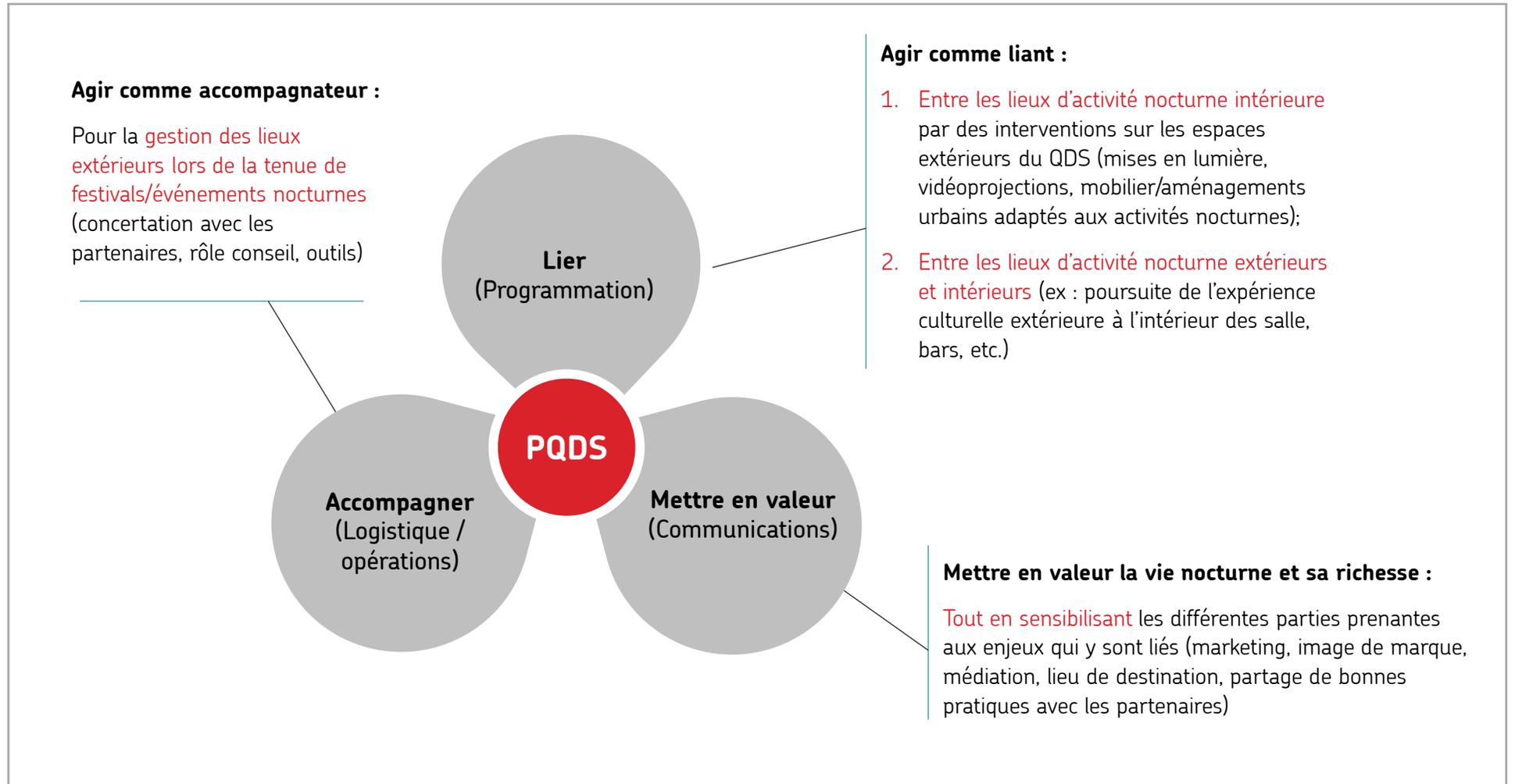


4. Gouvernance

- 4.1 Nommer une **entité municipale** responsable de la vie nocturne (mandat : mise en œuvre de la Politique et « guichet unique » de service aux acteurs de la vie nocturne : permis d'alcool, dérogations pour le bruit, programme de soutien financier).
- 4.2 Mettre en place un **comité indépendant** pour la zone de vitalité nocturne du Quartier des spectacles composé de représentants des parties prenantes (rôle : élaboration de plans d'actions; dialogue; médiation en cas de conflit et mise en place rapide de solutions).
- 4.3 Mettre en place une **escouade de bruit** dans le Quartier des spectacles qui puisse intervenir en cas de plainte, analyser les dossiers liés aux nuisances sonores (constitués selon le cadre méthodologique commun – voir 1.8), et en faire rapport au comité indépendant.

Rôle du PQDS dans le déploiement de la vie nocturne

Le Partenariat du Quartier des spectacles, de par sa mission, a développé une expertise, des projets et des processus qui lui permettent de remplir plusieurs rôles dans le déploiement de la vie nocturne du Quartier des spectacles.



Merci !

PARTENARIAT DU



QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

Montréal 

Québec 